



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 11.06.25

Réuni en séance le 11 juin 2025, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, à l'unanimité, les comptes 2024 de la Municipalité de Val de Bagnes.
2. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes ».
3. Il accepte, par 24 voix pour, 20 contre et 4 abstentions, le postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs ».
4. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) ».
5. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 12 août 2025.

Fait à Val de Bagnes, le 13 juin 2025

Le Conseil général